



COMMISSION REGIONALE FUTSAL

PROCES-VERBAL N°12

Le 26 mai 2026
Siège de la Ligue - Lisieux

Présents : Thierry Grieu (Président)
Jacky Legrain, Pierre Collette, Dominique De La Cotte,
Assistent : Ophélia Dreux, Maxence Laurent, Clément Lerebours

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN

1 - HOMOLOGATION PROCES-VERBAL

La Commission adopte le procès-verbal :
❖ N°11 du 17.04.2026

2 - HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au lundi 11 mai 2026, sauf celles relevant d'un dossier en cours.

3 - DOSSIERS EN COURS

55624051 – CNO FUTSAL – 04.05.2026 – CAEN FUTSAL CLUB // CAUCRIAUVILLE FC
Forfait non déclaré – CAUCRIAUVILLE FC

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Vu les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Vu les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Vu les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
- ❖ Attendu que l'équipe senior a déclaré être forfait dans les délais réglementaires,

Donne match perdu par forfait à l'équipe de CAUCRIAUVILLE FC sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier l'équipe du CAEN FUTSAL CLUB sur le score de 3 à 0,

Inflige à l'équipe de CAUCRIAUVILLE FC l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 60 euros directement débitée sur le compte du club.

Décide que les frais de déplacement des arbitres de la rencontre sont à supporter par CAUCRIAUVILLE FC, directement débités sur le compte du club.

Transmet au service comptabilité de la Ligue.



55398885- R1 FUTSAL – 06.05.2026 – CAEN FOOT TRAINING // CAUCRIAUVILLE FC

Forfait déclaré – CAUCRIAUVILLE FC

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Vu les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Vu les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Vu les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
- ❖ Attendu que l'équipe senior a déclaré être forfait dans les délais réglementaires,

Donne match perdu par forfait à l'équipe de CAUCRIAUVILLE FC sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier l'équipe du CAEN FOOT TRAINING sur le score de 3 à 0,

Inflige à l'équipe de CAUCRIAUVILLE FC l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 20 euros directement débitée sur le compte du club.

55398884 - R1 FUTSAL - 08.05.2026 - SC HAVRAIS // SC THIBERVILLE

Forfait déclaré – SC THIBERVILLE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Vu les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Vu les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Vu les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
- ❖ Attendu que l'équipe senior a déclaré être forfait dans les délais réglementaires,

Donne match perdu par forfait à l'équipe du SC THIBERVILLE sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier l'équipe du SC HAVRAIS sur le score de 3 à 0,

Inflige à l'équipe du SC THIBERVILLE l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 20 euros directement débitée sur le compte du club.

DÉCISION DE LA CR DISCIPLINE

La Commission,

Prend note de la décision de la Commission concernant la rencontre :

- 55599450 – FUT R1 U18 – SC HAVRAIS / HEROUVILLE FUTSAL

4 – PRÉ-BARRAGE D'ACCESION D2 FUTSAL

La Commission tient à féliciter chaleureusement le Caen Futsal Club pour sa prestation lors du match de pré-barrage d'accession en D2 Futsal face au Beaucaire Stade FC.

Grâce à l'engagement et à la qualité du jeu proposé par l'équipe caennaise, le public a pu assister à une rencontre disputée et équilibrée, qui a ravi les amateurs comme les passionnés de la discipline. Malgré la défaite, ce parcours met en lumière le futsal régional et offre au club une visibilité pleinement méritée.

La Commission renouvelle ses félicitations au Caen Futsal Club pour cet événement réussi.

5 – COUPE DE NORMANDIE FUTSAL

Devant l'impossibilité pour l'ESM GONFREVILLE de recevoir la Finale de Coupe de Normandie Futsal le vendredi 26.06.2026 ;

Nous vous informons que le Gymnase de Moyaux est disponible mardi 23.06.2026.

La Commission prend acte de l'accord du Président de la Ligue et émet, à son tour, un avis favorable.



En conséquence, la finale de la Coupe de Normandie se déroulera le **mardi 23 juin 2026 à 20h00**, au Complexe Nicolas Batum à Moyaux.

La Commission remercie la collectivité pour sa réactivité et sa mise à disposition.

6 – PROJET SAISON 2026/2027

Dans le cadre de sa politique de développement du futsal féminin, la Commission a décidé de dissocier les finales seniors féminines des Finales Régionales Jeunes. Cette mesure vise à créer un événement spécifiquement dédié aux équipes seniors, afin de valoriser pleinement leur pratique et de leur proposer une formule de compétition mieux adaptée.

Afin d'informer au mieux les instances, les clubs et les licencié(e)s des différentes opportunités de compétition sur le territoire, la Commission a validé souhaite créer un guide « **Offre de pratique** ». Comme la saison dernière, ce document aura pour objectif d'informer, d'orienter et d'accompagner les différents acteurs du futsal dans le développement.

Toujours dans cette dynamique de croissance, la Commission souhaite travailler en étroite collaboration avec les Districts afin de garantir la cohérence des compétitions proposées.

À cet effet, l'ensemble des acteurs du futsal régional et départemental sera prochainement invité à une réunion commune. Ce temps d'échange permettra à la Commission de présenter en détail l'offre de pratique régionale, assurant ainsi une parfaite harmonie et une compréhension partagée par tous.

5 – PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 17 juin 2026 à 14H.

Le Président,



Thierry GRIEU

Le secrétaire



Pierre COLLETTE

